



Schnaus, février 2018

## Informations concernant les nouvelles règles de lutte à partir du 1.1.2018

Du 13 au 17 janvier 2018, un cours destiné aux arbitres de la catégorie UWW IS s'est déroulé à Bratislava (SVK). À l'occasion de ce cours, les nouvelles règles de lutte, entrant en vigueur immédiatement, nous ont été communiquées.

Les lutteurs seront plus récompensés s'ils sont offensifs et actifs en lutte gréco-romaine. La lutte négative et la passivité seront quant à elles plus sévèrement sanctionnées. Les lutteurs doivent combattre avec une posture ouverte, afin qu'ils puissent exécuter leurs prises et techniques.

Les lutteurs qui attaquent et exécutent des techniques ne seront pas sanctionnés avec la passivité, mais seront au contraire avantagés.

Une lutte négative dans laquelle les lutteurs bloquent clairement, empêchent le contact, commettent des fuites de prise ou de tapis, entrelacent les doigts, mettent leur tête sur la poitrine de l'adversaire, poussent l'adversaire ou évitent clairement la lutte active sera, suite à un avertissement verbal, sanctionnée d'un avertissement et d'1 point à l'adversaire. La brutalité et la fuite de tapis seront sanctionnées directement, sans avertissement verbal au préalable.

Les arbitres sont formés et encouragés à punir sévèrement la lutte négative et à agir de manière conséquente.

La gréco doit à nouveau présenter au public sa polyvalence dans ses techniques et actions. Un comportement tactique et la non-attaque ne peuvent pas être récompensés.

Jean-Claude Zimmermann  
kampfrichter@swisswrestling.ch  
www.swisswrestling.ch

Kampfrichterchef / Chef arbitrages

Spez 3

CH-7130 Schnaus

P (P) +41 (0)81 925 45 76 P (G) +41 (0)81 925 15 64

F +41 (0)81 925 17 13 Mobile +41 (0)78 770 12 08





Au maximum une seule position parterre par période sera ordonnée par l'arbitre suite à une passivité. En cas de passivité, l'adversaire reçoit un point et le choix de lutter debout ou à terre. Le lutteur dessous doit se coucher à plat ventre en cas de position ordonnée parterre. Le lutteur dessus doit se placer sur ses deux genoux sur le côté et poser ses deux mains sur les épaules du lutteur dessous (voir image ci-dessous).

La première passivité ne peut pas être prononcée avant 2:00 et la deuxième au plus tôt après 4:30. Une position ordonnée parterre ne peut suivre que la première et la deuxième passivité. À partir de la troisième passivité, seul un point sera donné et sans interrompre le combat. Si aucune position parterre n'est ordonnée en première période, deux positions parterres pourraient exceptionnellement être prononcées en deuxième période. La lutte debout doit recevoir plus d'importance et les lutteurs devraient si possible marquer des points sans aucune influence du corps arbitral. Ils doivent absolument chercher la lutte au sol et la victoire par tombé.

#### **Les critères suivants s'appliquent pour la passivité :**

- Le résultat est encore de 0:0 après 2:00 dans le combat
- Ou les lutteurs sont à égalité et un lutteur est clairement plus actif que son adversaire
- Un lutteur mène et son adversaire est passif

Cela signifie que les lutteurs menant au score ne seront pas punis avec la passivité ; il faut cependant prendre en compte la façon dont le lutteur a marqué ses points techniques.

Des lutteurs n'étant pas actifs n'ont pas le droit d'être récompensés par une décision de passivité. Les lutteurs doivent clairement attaquer, chercher le contact et essayer d'exécuter des techniques et des prises. Dans un corps arbitral à trois, **le chef de tapis doit** toujours confirmer la passivité. Sans son accord, la passivité n'est pas valable.



## Procédure de passivité en lutte gréco-romaine :

### 1<sup>ère</sup> passivité

- Pas avant 2:00
- Le chef de tapis confirme la passivité
- 1 point pour l'adversaire
- Choix entre lutte debout et à terre

### 2<sup>ème</sup> passivité

- Pas avant 4:30
- Le chef de tapis confirme la passivité
- 1 point pour l'adversaire
- Choix entre lutte debout et à terre

### ... et toute passivité suivante

- Le chef de tapis confirme la passivité
- 1 point pour l'adversaire
- La lutte debout continue sans interruption

Dans les catégories jeunesse et cadet, s'il y a 0:0 après la 1<sup>ère</sup> période, une passivité doit être prononcée au plus tard à 2:30.

Jean-Claude Zimmermann  
kampfrichter@swisswrestling.ch  
www.swisswrestling.ch

Kampfrichterchef / Chef arbitrages

Spez 3

CH-7130 Schnaus

P (P) +41 (0)81 925 45 76 P (G) +41 (0)81 925 15 64

F +41 (0)81 925 17 13 Mobile +41 (0)78 770 12 08



Image illustrant la position ordonnée parterre (nouveau – valable pour tous les styles, y compris en lutte libre et en lutte féminine)



**Valable aussi pour toutes les luttes :**

- Seul 1 point accompagne chaque avertissement, au lieu de 2 auparavant
- Le temps de combat est compté de 6 à 0 minutes à l'international
- À l'international, un format de compétition sur deux jours est introduit. Le tirage au sort se déroule la veille.
- Le premier jour, il y a la pesée, le contrôle médical ainsi que les combats de qualification et à élimination.
- Le second jour, il y a une pesée avec 2kg de tolérance ainsi que les repêchages et les finales.



## Système de compétition international

Le système nordique (tous contre tous) est appliqué jusqu'à 5 lutteurs par catégorie de poids au maximum.

S'il y a 6 ou 7 lutteurs par catégories de poids, deux groupes sont constitués. Ensuite, des demi-finales se déroulent : vainqueur du groupe A vs 2<sup>e</sup> du groupe B et vainqueur du groupe B vs 2<sup>e</sup> du groupe A. Les vainqueurs combattent pour les places 1+2 et les perdants pour la 3<sup>e</sup> place.

## Précision

Ce résumé des nouvelles règles de lutte se base sur le règlement UWW. Veuillez noter que le règlement UWW sera appliqué lors des championnats suisses 2018. Les petits écarts entre le règlement UWW et le règlement de la ligue seront communiqués lors du jour de la fédération de la Swiss Wrestling Federation.

## Jour de la fédération du 14 avril 2018 avec présentation des règles

La Swiss Wrestling Federation organise le 14 avril 2018 un jour de la fédération à Willisau. Un séminaire important se trouve être la présentation des règles. Il est conseillé à tous de suivre cette présentation des règles afin de clarifier et de préciser l'interprétation des règles, qu'elles soient nouvelles ou existent déjà de longue date.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter Jean-Claude Zimmermann, chef de l'arbitrage de la Swiss Wrestling Federation.

Jean-Claude Zimmermann  
kampfrichter@swisswrestling.ch  
www.swisswrestling.ch

Kampfrichterchef / Chef arbitrages

Spez 3

CH-7130 Schnaus

P (P) +41 (0)81 925 45 76 P (G) +41 (0)81 925 15 64

F +41 (0)81 925 17 13 Mobile +41 (0)78 770 12 08

